

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 528**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 268 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME**

---

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 5 février 2024, le règlement suivant :

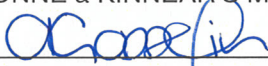
**RÈGLEMENT NUMÉRO 528 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 268 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME.**

**QU'**en conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, le présent avis sera affiché à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.kinnearsmills.com](http://www.kinnearsmills.com), dans la section Avis publics ;

**QUE** les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du *Règlement numéro 528* au bureau municipal, aux heures normales de bureau et peuvent demander une copie en faisant la demande par courriel à [info@kinnearsmills.com](mailto:info@kinnearsmills.com) ou par téléphone au 418-424-3377 ;

**QUE** ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à KINNEAR'S MILLS ce 6 février 2024.



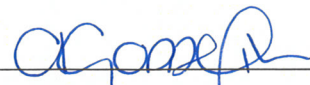
**Alexandra Gosselin,**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

En conformité avec le *Règlement 515 sur l'affichage des avis publics*, je, Alexandra Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le *Règlement 525* à l'intérieur du bureau municipal situé au 120, rue des Églises ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.kinnearsmills.com](http://www.kinnearsmills.com), dans la section Avis publics, le 6 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.



**Alexandra Gosselin,**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**